

Ministère de l'Education Nationale
Académie de La Réunion

COLLEGE TROIS MARES
BP 463 - 97839 LE TAMPON CEDEX
Téléphone : (0262) 57.99.83
Télécopie : (0262) 34 90 37
Mail : gestion.9740652r@ac-reunion.fr

Marché A Procédure Adaptée (MAPA) 02/2020
ART 28 DU CMP
Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
(Art. 42 du CMP)

OBJET : ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE FOURGON TOLEE NEUVE AVEC REPRISE
D'UNE CAMIONNETTE FOURGON D'OCCASION

REFERENCE DE LA CONSULTATION : MAPA 02/2020

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES OFFRES : **lundi 30 mars 2020 avant 9h00 (heure de métropole)**

Pouvoir adjudicateur
M. Jean-Marie Bourgeois
Collège de Trois Mares
75, rue Montaigne
97430 Le Tampon

Contact :
M. Henri Abiven
Tel : 0262 57 99 83
Courriel : gestion.9740652r@ac-reunion.fr

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

2 - DESCRIPTION DU MARCHÉ

- 2-1 Procédure
- 2-2 Marché de fournitures
- 2-3 Un seul lot
- 2-4 Rédaction des documents

3- CONDITIONS DE CONSULTATION

- 3-1 Lieu d'exécution de livraison
- 3-2 Variante
- 3-3 Groupement d'entreprises
- 3-4 Renseignements à fournir
- 3-5 Critères d'attribution
- 3-6 Documents contractuels
- 3-7 Validité des offres
- 3-8 Prix
- 3-9 Reprise d'un véhicule

4 - DOSSIER DE CONSULTATION

5 - REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6 - MODALITES D'EXECUTION

7 - MODALITES DE REGLEMENT

8 – DIFFERENDS ET LITIGES

9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

1- OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la fourniture d'une camionnette fourgon tôlée neuve avec reprise d'une camionnette fourgon tôlée d'occasion.

2- DESCRIPTION DU MARCHÉ

2-1 Procédure

Il est procédé une mise en concurrence conformément à l'article 28 du CMP.

2-2 Marchés de fournitures

Type de marché : il s'agit d'un marché de fournitures.

2-3 Un seul lot

Le marché n'est pas alloti.

2-4 Rédaction des documents

Tous les documents seront rédigés en langue française, les prix exprimés en Euro.

3- CONDITIONS DE CONSULTATION

3-1 Lieu d'exécution de livraison

Le véhicule sera livré à l'adresse indiquée en page 1.

En début de marché, les candidats prendront contact pour la mise au point des conditions de livraison. Le contrôle du bon fonctionnement des équipements sera effectué en présence d'un personnel du collège.

3-2 Variante

Les soumissionnaires sont tenus de répondre au dossier de base et présenter une proposition conforme au dossier de consultation. Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des Marchés Publics, une offre comportant des variantes dérogeant légèrement aux dispositions techniques prévues au dossier de consultation.

3-3 Groupement d'entreprises

Les entreprises se présentent seules ou en groupement solidaire pour le lot objet de la consultation.

3-4 Renseignements à fournir

Le candidat fournit **avec sa proposition** tous documents justifiant les capacités professionnelles, techniques et financières de son entreprise :

3-4-1 Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

3-4-2 Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

- a) Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
- b) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- c) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents ou dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes seront éliminés.

3-5 Critères d'attribution

Il sera choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- **qualité technique : 35 points**
- **prix : 65 points**

Le Collège de Trois Mares se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

3-6 Documents contractuels :

Le présent CCAP signé par le candidat et valant acte d'engagement, La proposition chiffrée du candidat précisant les conditions tarifaires, les délais et conditions de livraison, le montant de la reprise, ainsi que les garanties liées.

3-7 Validité des offres

60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3-8 Prix

Il est ferme et définitif et inclut le transport et autres charges.
Le prix tient compte du montant de la reprise du véhicule.
Il doit être garanti jusqu'à la facturation après service fait.

3-9 Reprise d'un véhicule

Une proposition de reprise d'un véhicule est à inclure à la proposition de prix.

4- DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être obtenu de la façon suivante :
Sur le site suivant : www.aji-france.com

5- REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront transmises via La plateforme de publication des marchés publics des EPLE de l'AJI (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/marche>).

Elles doivent être transmises avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent CCAP.

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

De même, aucune autre forme d'envoi des offres (télèx, télécopie, courriels...) ne sera acceptée.

Le bordereau de prix peut être remplacé par une facture pro-forma établie prix TTC.
Les fiches techniques sont obligatoires.

6- MODALITES D'EXECUTION

Lieu de livraison :

COLLEGE DE TROIS MARES - 75, rue Montaigne - 97430 LE TAMPON

Date limite de livraison : **le 20 juin 2020 à 16h**

Le service de la gestion devra être informé de la livraison au moins 2 jours ouvrables à l'avance afin de prendre toutes les dispositions utiles à son bon déroulement.

La livraison du véhicule devra avoir lieu aux heures d'ouverture de l'établissement dans les créneaux suivants : du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, le mercredi de 8 h à 11 h 30.

Le fournisseur retenu reçoit un bon de commande.

Toute livraison exécutée sans bon de commande ne sera pas payée au titulaire.

Le véhicule fourni par le titulaire du marché doit être accompagné d'un bon de livraison daté qui précisera :

- la personne publique contractante,
- le nom et l'adresse du fournisseur,
- le numéro SIRET ou SIREN,
- la dénomination exacte du véhicule,
- l'immatriculation du véhicule,
- le lieu et la date de livraison.

Une pénalité de 30 euros par jour de retard sera appliquée à compter de la date limite de livraison indiquée ci-dessus.

7- MODALITES DE REGLEMENT

Sur présentation d'une facture en bonne et due forme. Le mode de règlement est le virement administratif. Le délai de paiement est de trente jours à compter de la date de réception de la facture par l'administration du collège et après service fait (bon de commande valant engagement et livraison conforme).

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti, les intérêts moratoires applicables le sont au taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir.

Aucun acompte ni aucune avance ne sont prévus.

8- DIFFERENDS ET LITIGES

Tout différend pouvant naître de l'exécution du présent marché devra faire l'objet au préalable d'une tentative de règlement amiable.

Les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

9- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur offre, les candidats devront s'adresser au bureau de la gestion du Collège de Trois Mares :

10- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (Nom, prénoms)

Agissant au nom propre et pour le compte de

Domicilié :

Ayant son siège social à

Téléphone :

Fax :

E-mail :

N° SIRET.....

Code d'activité principale :

N° d'inscription au registre du commerce :

- avoir pris connaissance du présent document que je déclare accepter sans modifications ni réserves et m'engage à exécuter la prestation demandée selon les conditions et les modalités ci-dessus pour le marché.

- demande que le Collège de Trois Mares règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre RIB au nom de la société) :

Bénéficiaire :

Etablissement bancaire :

IBAN :

Code BIC :

Lu et approuvé,

Le

A

L'entreprise

Le Tampon,

Le Pouvoir Adjudicateur

J. M. BOURGEOIS

